



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 1 juillet 2013

**LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA PROPOSITION DE LOI CREANT DE NOUVELLES SANCTIONS POUR L'ENVOI DE TEXTOS EN CONDUISANT VISANT LES JEUNES CONDUCTEURS NOVICES POUR PROTEGER LES NEW YORKAIS SUR LES ROUTES**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui la proposition de loi qui crée de nouvelles sanctions pour l'envoi de textos en conduisant visant les jeunes conducteurs novices, afin de mieux protéger les New Yorkais sur les routes.

« La nouvelle loi d'aujourd'hui envoie un message puissant à nos jeunes conducteurs novices que l'envoi de textos en conduisant ne sera pas toléré dans l'Etat de New York », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Toutes les statistiques montrent que l'envoi de textos en conduisant est un problème chronique de notre société, en particulier parmi les jeunes, et il empirera si nous ne prenons pas les mesures pour empêcher ce comportement mortel. C'est l'objectif de cette loi : faire que les conducteurs de tous âges réfléchissent deux fois avant de détourner leurs yeux de la route pour répondre à un message sur leur téléphone portable. Cette loi permettra d'éviter des pertes humaines et de mieux protéger tous ceux qui voyagent sur nos routes et autoroutes. Je remercie mes collègues de l'Assemblée législative pour leur action rapide sur ce projet de loi. Ensemble, nous assurons la sécurité de nos communautés pour tous. »

En vertu de la loi actuelle, les permis de conduire junior et les permis probatoires sont suspendus pendant 60 jours en cas de violations, telles que la vitesse, la conduite imprudente, ou le fait de suivre de trop près un autre véhicule. Ces permis sont retirés pendant 6 mois (pour les permis probatoires) ou 60 jours (pour les permis junior) s'il y a une autre violation dans les 6 mois suivant la restitution du permis.

La nouvelle loi ratifiée par le Gouverneur aujourd'hui impose les mêmes sanctions sur les conducteurs avec des permis junior et probatoires pour l'envoi de textos en conduisant et l'utilisation d'un téléphone portable que celles qu'ils reçoivent pour la vitesse et la conduite imprudente : suspension du permis pendant 60 jours pour les premières condamnations et retrait du permis pendant 60 jours (pour les permis junior) ou 6 mois (pour les permis probatoires) pour les condamnations suivantes dans les 6 mois suivant la restitution du permis suspendu. Cette loi prend effet immédiatement.

French

Le Sénateur Carl Marcellino a déclaré : « L'image d'un jeune passant des heures à parler au téléphone disparaît et est remplacée par l'image d'un jeune courbé qui envoie des textos. C'est une seconde nature pour les jeunes. Ils le font tout le temps et lorsque le jour arrive qu'ils obtiennent cet important permis de conduire, ils ne s'arrêtent pas. Les statistiques sont alarmantes et mortelles, et évitables. Sous l'égide du Gouverneur Cuomo, nous édictons dans l'Etat de New York les lois les plus strictes de la nation sur l'envoi de textos en conduisant. Je le remercie pour travailler de l'autre côté de l'allée à mettre en oeuvre cette loi historique qui sauvera des vies et servira d'exemple pour d'autres Etats. »

Le Sénateur Charles Fuschillo Jr. a déclaré : « L'obsession et l'addiction concernant le téléphone portable en voiture met en danger les vies et la sécurité des conducteurs sur les routes ; cela doit cesser. Cette nouvelle loi renforcera le message que la conduite distraite est grave et dangereuse et que l'attention du conducteur doit être sur la route, non sur son téléphone, lorsqu'il est au volant. Je suis heureux d'avoir travaillé avec le Gouverneur Cuomo sur cette loi et je le félicite pour la ratifier. »

Le Député Edward Hennessey a déclaré : « L'envoi de textos en conduisant est un problème grave qui a eu des conséquences néfastes sur trop de vies. Je suis le père de deux garçons et j'éprouve ces craintes tous les jours lorsque mes enfants prennent la voiture. Il faut que tous les conducteurs, en particulier les jeunes conducteurs, comprennent que les messages qu'ils pensent qu'ils doivent lire ou envoyer peuvent attendre pour sauver leur vie ainsi que les autres qui peuvent en dépendre. »

Le Député David Gantt a déclaré : « Cette proposition de loi lancée par le Gouverneur fera de l'envoi de textos en conduisant une violation pour les conducteurs inexpérimentés aussi grave que celle de la vitesse et de la conduite imprudente, reconnaissant que ce comportement risqué est simplement dangereux. Cette nouvelle loi permettra d'accroître la sensibilisation et d'éviter des accidents. Je suis fier de soutenir cette nouvelle loi pour que nous puissions mieux protéger les New Yorkais. »

Le Député David Weprin a déclaré : « En tant que fervent défenseur de la sécurité des conducteurs et des consommateurs, la santé et la sécurité de tous les New Yorkais est de première importance pour moi. J'ai co-défendu le projet de loi de l'Assemblée 7739 parce que la lutte contre l'envoi de textos en conduisant évitera des accidents dans l'Etat de New York qui sont évitables. »

La ratification d'aujourd'hui fait suite aux actions récentes du Gouverneur pour améliorer la sécurité des routes de l'Etat de New York. Le mois dernier, le Gouverneur a demandé au Département des Véhicules à Moteur de mettre en oeuvre des sanctions plus sévères pour l'envoi de textos en conduisant à l'encontre de tous les conducteurs. Le 1er juin 2013, le Département des Véhicules à Moteur a augmenté le nombre de points cumulés sur un dossier de conduite d'une personne suite à une condamnation pour l'envoi de textos en conduisant et des infractions liées au téléphone portable de trois points à cinq points.

Le Superintendant de la Police de l'Etat de New York, Joseph D'Amico, a déclaré : « Le nombre d'accidents liés à la conduite distraite augmente de manière constante et c'est pourquoi cette loi est si importante. La Police de l'Etat de New York s'est engagée à réduire la conduite distraite au-travers

d'efforts de sensibilisation et d'application de la loi. Cette loi permettra de dissuader d'utiliser les téléphones portables, de réduire les accidents et de sauver des vies. »

John A. Corlett, Président de la Commission de l'Assemblée législative pour AAA de l'Etat de New York, a déclaré : « En ratifiant cette loi, le Gouverneur Cuomo envoie un message fort aux conducteurs de l'ensemble de l'Etat, en quoi l'envoi de textos en conduisant ne sera pas toléré dans l'Etat de New York. Les accidents de la route restent la première cause de décès et de blessures pour les adolescents et les études indiquent que l'envoi de SMS est encore plus répandu parmi les jeunes conducteurs novices. Ce comportement risqué, égoïste, représente un danger pour tout le monde sur les routes, et AAA soutient fermement les puissants éléments dissuasifs mis en place par cette loi. Je félicite le Gouverneur pour conduire ces efforts, qui permettront d'assurer que l'attention des conducteurs de l'Etat de New York sera concentrée là où elle doit être : sur la route et non sur les téléphones portables. »

Ben Lieberman, Co-Président, Distracted Operators Risk Casualties, qui a perdu son fils dans un accident de voiture, assistait à la ratification du projet de loi aujourd'hui.

Ben Lieberman a déclaré : « Ayant été témoin des conséquences terribles de la conduite distraite, je sais qu'il n'est pas besoin d'une étude académique pour démontrer que détourner les yeux de la route signifie avoir plus de chances d'avoir un accident. Les smartphones n'ont jamais eu autant de fonctionnalités tentantes. Envoyer des textos en conduisant et d'autres distractions sont extrêmement dangereuses et nous devons mettre un frein à ces comportements, qui continuent de causer des décès liés à la circulation jour après jour. La nouvelle loi du Gouverneur Cuomo permettra de dissuader d'avoir ces habitudes dangereuses, et je lui suis reconnaissant pour ses efforts. Je félicite également l'Assemblée pour leur action rapide sur ce projet de loi. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418